



Aide pour l'installation des terrasses.

Les autorités fédérales et régionales ont annoncé **la réouverture de l'HORECA uniquement en terrasse**. A La Louvière, **tout est mis en œuvre pour vous accompagner au mieux** dans cette transition.

Vous rouvrez ? Vous voulez adapter votre terrasse gratuitement ?
Remplissez le formulaire sur www.urlr.me/D87Ny et faites-le nous parvenir à deconomique@lalouviere.be.

Du mobilier extérieur peut également être mis à disposition gratuitement (dans la limite des stocks disponibles).

Les chèques consommation : COMMENT ÇA MARCHE ?

La Ville de La Louvière travaille avec Cirklo.

Il s'agit d'une plate-forme de chèques-cadeaux digitaux **offerte par la cité des loups**.

Elle permet aux consommateur.trice.s d'acheter des chèques-cadeaux afin de les dépenser dans nos commerces.

En tant que commerçant.e.s et participant.e.s au réseau Cirklo, vous pouvez facilement scanner les chèques-cadeaux louviérois. De cette façon, **vous atteignez plus de clients potentiels !**

La conversion en euros et le transfert de ces chèques-cadeaux sur votre compte est également **simple et automatique**.

Toutes les infos sur :
www.cirklo-light.com/fr



Scannez ici pour
visionner une
vidéo explicative

Vous êtes commerçant.e.s ? La Louvière vous soutient !



5 millions d'euros pour soutenir les commerces

À percevoir dès validation de l'inscription

2.500 euros de prime à chaque commerce

Vous voulez participer à l'opération en tant que commerçant.e.s et ainsi bénéficier de la prime de 2.500€ ?

Inscrivez-vous en ligne sur

www.onzestad.app/vouchers/cirklo/signup?language=fr

Scannez ici pour vous inscrire



QUI EST CONCERNÉ ?

Tous les commerces de l'entité impactés directement par la crise, qui sont donc déjà dans les conditions à l'octroi de la prime régionale 2021 ou du droit passe-relle, et qui participent à l'opération chèque-consommation.

Les magasins alimentaires disposant d'une surface de vente inférieure à 400m².

Le règlement complet à consulter ici : www.lalouviere.be

Un chèque-consommation à chacun.e des louviérois.e.s

Chaque personne domiciliée dans l'entité (maximum à la date du 1^{er} mars 2021), qu'elle soit majeure ou mineure, recevra par voie postale un chèque-consommation de 20€ à utiliser dans l'ensemble des commerces participants.

Les chèques sont valables jusqu'au 31/12/2021.

Besoin de plus de chèques ? La Ville intervient à hauteur de 20%

Il sera possible pour les louviérois.e.s de se procurer d'autres chèques sur la plateforme en ligne. Pour tout chèque de 50€, le consommateur paie 40€, la différence est prise en charge par la Ville. Des chèques de 25€ seront aussi proposés. Dans la limite des chèques disponibles.

Ces aides à la relance seront effectives dès la réouverture complète des commerces et restaurants.

Quelles autres aides pour les commerces ?

Suspension des taxes et redevances suivantes :

débts de boissons, commerces de petite restauration, terrasses et étalages, spectacles et divertissements, droits de place pour les forains et maraichers, taxis, séjours, enseignes et publicités...

Ce qui représente au total : **1,7 millions d'euros** d'allègements fiscaux pour La Louvière.

Prime d'aide à l'embellissement de façades commerciales et de remise aux normes des enseignes.

Pour quels bâtiments ?

Toutes constructions tenantes à vocation commerciale situées sur le territoire de La Louvière, existantes et visibles en permanence de la voie publique.

Combien ?

Dans la limite des crédits disponibles, il sera alloué une prime s'élevant à maximum 30 % du montant des postes éligibles calculée sur base du devis transmis et plafonnée à 2.000 euros.

Plus d'infos ?

Division « autorisations - permis - infractions » de la Ville de La Louvière, place Communale 1 à La Louvière • 064/27.79.59
urbanisme@lalouviere.be ou www.lalouviere.be